



SYNDICAT INTERCOMMUNAL de GESTION FORESTIERE de la BELLE TAILLE
PEFC/10-21-11/289

Siège Social: Mairie de 08200 FLEIGNEUX

Tél-03.24.29.39.11 Fax:03.24.29.77.69

DONCHERY-FLEIGNEUX-FLOING-GLAIRE-SAINT MENGES
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIGF DE LA BELLE-TAILLE

REUNION ORDINAIRE DU 27 MARS 2024 A FLOING

Convocation en date du 12/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à vingt heures, le conseil Syndical, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Président.

Membres présents: M. CORNET - M. JOSTE- M. COLLINET - M. ORTILLON - Mr LECOCCQ- M. MARY - Mr BONNESOEUR - M. DOMMELIER - Mr LOUIS - Mr TRIONFINI - M. DEBRAS- M. REMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MINE - Mr WATELET

Absent non excusé : M. DUSSART

M. BIGORGNE représentant l'ONF

M. LECOCCQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 15 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Approbation du PV du 22/11/2024
- 2- Travaux ordinaires annuels
- 3- Travaux France 2030
- 4- Règlement budgétaire et financier
- 5- Fêtes et cérémonies
- 6- Indemnité secrétaire
- 7- Compte de gestion 2023
- 8- Compte administratif 2023
- 9- Affectation du résultat 2023
- 10- Virements- limite 7.5%
- 11- Partage aux communes
- 12- Budget primitif 2024

202401: Approbation du PV du 22/11/2023

Rapporteur : M. LECOCCQ

Lecture faite par M LECOCCQ à l'unanimité, le Procès-verbal du 22 novembre 2023 est approuvé et arrêté.

202402 Travaux ordinaires annuels

Rapporteur : M. le Président

Le Président détaille le programme d'actions de l'ONF, s'élevant à :

- 57 160.00 € HT en investissement

- 7 400.00 € en fonctionnement

Pour permettre au Conseil Syndical d'apprécier le bien-fondé de ces travaux, M BIGORGNE explique les actions proposées et répond aux questions.

Suite aux échanges, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

- De confier à L'ONF, l'application du répulsif, les travaux de maintenance et le dégagement manuel de la parcelle 52 pour un montant de 22 673.02 € HT suivant devis.
- D'autoriser le Président à choisir le prestataire pour la fourniture et la plantation des regarnis du plan de relance, après mise en concurrence avec l'assistance technique de l'ONF.
- De confier également à l'ONF, les travaux de dégagement sur durée d'engagement et autorise le Président à signer le devis correspondant.

202403: Travaux France 2030

Rapporteur : M. BIGORGNE

Le programme d'actions 2024 de l'ONF concernant la reconstitution après scolytes France 2030 concerne 16 ha, dans les parcelles 34-36-37-92-93-123-124 à broyer avant régénération par la plantation de 25 380 plants divers.

Le président donne la parole à M. BIGORGNE, qui détaille les actions, répond aux questions.

Suite à ces échanges, le Conseil Syndical, accepte, à l'unanimité, le programme pour un montant prévisionnel de 100 120 € HT et autorise le Président à signer le futur marché, les avenants éventuels et toutes pièces se rapportant à ce marché.

202404 : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. le Président

Le Président détaille le règlement budgétaire et financier, répond aux questions, précise que ce règlement devient obligatoire avec le passage à la nomenclature M57.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte ce règlement.

202405 : Fêtes et cérémonies

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. C'est pourquoi il propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes et y inscrit la somme de 3 000 €.

- Les frais de restauration des élus accompagnés de leur conjoint liés aux actions syndicales à l'occasion de visites en forêt.

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de visites de chantiers en forêt.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscitées au compte

6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire. Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

202406 : Indemnité secrétaire et fêtes et cérémonies

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de porter l'indemnité secrétariat à 2 190 € net.

202407 : Compte de gestion 2023

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité, le CDG 2023 du trésorier comme conforme à sa comptabilité administrative, avec le résultat de clôture suivant :

- Déficit investissement : 145 720.39 €
- Excédent fonctionnement : 653 577.28 €
- Résultat de clôture : 507 856.89 €

202308 : Compte administratif 2023

Rapporteur : M. MARY

Le président a quitté la séance, Le Conseil syndical sous la présidence de M. MARY, par 11 voix sur 12 arrête et vote le CA 2023 du SIGF, constate qu'il est conforme au CDG du trésorier avec :

- En fonctionnement : Dépenses : 310 193.10 €
Recettes : 448 987.23 €
- En investissement : Dépenses 146 478.45 €
Recettes 110 504.52 €

202409 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. le Président

Le CA 2023 présentant un excédent de 653 577.28 €

Les R.A.R 2023 s'élevant à 94 555.19 € en recettes d'investissement

Le solde positif des R.A.R s'élevant à 94 555.19 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat 2023 au BP 2024 comme suit :

- R 002 = résultat fonctionnement reporté : 602 412.08 €
- 1068 = excédent fonctionnement capitalisé : 51 165.20 €

202410 : Virements- limite 7.5%

Rapporteur : M. le Président

Le Président fait part à l'assemblée syndicale de la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à user de cette faculté à charge pour lui d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

202411 : Partage aux communes

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire 200 000 € au compte 65888.

Partage aux communes	
Donchery 298/1000	59 600 €
Fleigneux 113/1000	22 600 €
Floing 197/1000	39 400 €
Glaire 95/1000	19 000 €
Saint-Menges 297/1000	59 400 €
TOTAL	200 000€

202412 : Budget primitif

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil syndical inscrit le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023 de 145 720.39 € au compte D001 et constate un solde positif en R.A.R de 94 555.19 €

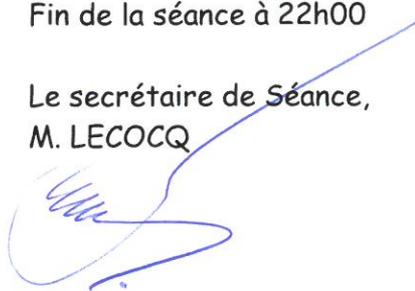
Il affecte la somme de 51 165.20 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Il reporte le solde de l'excédent cumulé au 31/12/2023 de 602 412.08 € au compte R002 en recettes de fonctionnement.

Il vote, à l'unanimité, le BP 2024 par chapitres et en équilibre à 637 923.08 € en section de fonctionnement et à 318 499.47 € en section d'investissement. Il charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ce budget.

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de Séance,
M. LECOQC



Le Président,
M. CORNET

